



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

17 FEV. 2022

Affaire suivie par :

Paris, le
Réf. :

Maître,

Par courrier reçu le 7 février 2022, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. I

Je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 1^{er} et 2 décembre 2021 a été enregistré dans son dossier de permis de conduire, lequel est de nouveau valide, à ce jour.

En conséquence, la décision référence 48SI qui a été adressée à votre client est à considérer comme nulle et non avenue.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur
la ch
du b
oints
uire.